



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

a le vent dans les voiles

L'INFORMATEUR

ÉTÉ 2026

Bulletin d'informations de Saint-Placide



Mot du maire suppléant

Chères citoyennes, chers citoyens,

Je vous écris aujourd'hui à titre de maire suppléant de Saint-Placide, à la suite de la démission de M. Daniel Laviolette. Je tiens à le remercier chaleureusement pour les cinq années qu'il a consacrées à notre municipalité. Il a toujours veillé à l'harmonie entre le conseil, les élus et les employés municipaux, en recherchant constamment le consensus. La fonction de maire est exigeante, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'autant plus dans une petite municipalité comme la nôtre où les marges de manœuvre demeurent limitées. Au nom du conseil, je lui exprime notre sincère reconnaissance pour le travail accompli au service de notre collectivité. Pour votre information, de nouvelles élections devraient être organisées dans les quatre prochains mois.

Une Saint-Jean mémorable

Notre fête de la Saint-Jean fut une fois de plus une grande réussite. Malgré les nombreuses festivités organisées ailleurs dans la région, près de 3 000 personnes se sont rassemblées devant la place de l'église. Ce fut un beau moment d'émotion : sous un soleil radieux, on a vu les gens chanter et danser, les yeux ébahis des enfants devant le feu d'artifice grandiose— Saint-Placide bénéficiant d'un site idéal pour cela —, et les moins jeunes chahuter joyeusement. Groupes de musique à la hauteur, Olympiades pour les enfants, artisans et le retour très apprécié de la cuisine mobile ont complété la fête. Cette réussite, nous la devons à l'engagement des travaux publics, du COSS, des nombreux bénévoles et des pompiers, que je remercie sincèrement.

Des projets pour notre milieu de vie

Grâce au programme fonds Signature innovation de la MRC de Deux-Montagnes, couvrant jusqu'à 80 % par des coûts. Du nouveau mobilier urbain, des fleurs et des travaux de peinture viendront renouveler et embellir le bout du quai municipal, pour offrir un espace plus accueillant. La Maison de la culture, que je vous invite à découvrir, s'est déjà refait une beauté; du pavé uni et des toiles d'ombrage y seront installés d'ici la fin de l'été.

Des travaux sont en cours pour aménager les toilettes de l'église : une rampe pour les personnes à mobilité réduite et un accès facilité depuis l'église (projet subventionné). Nous installerons aussi des abreuvoirs et des fontaines d'eau dans le parc pour tous nos visiteurs, y compris les cyclistes, et procéderons au rafraîchissement des toilettes près du quai. Des travaux de réaménagement seront par ailleurs réalisés au parc Adélaïde-Paquette. Nous vous remercions de votre patience durant ces travaux.

Le conseil poursuit ses démarches en vue de la réfection du rang Saint-Étienne. Des études hydrauliques et hydrologiques sont en cours afin d'appuyer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). La réalisation de ce projet demeure tributaire de l'obtention de cette aide; le cas échéant, ces travaux amélioreront la sécurité et la qualité de notre réseau routier.

Plusieurs grands dossiers mobilisent aussi le conseil : sécuriser l'approvisionnement en eau pour les utilisateurs actuels tout en trouvant une solution pour les développements futurs, l'entretien de nos routes — notamment les rangs Saint-Étienne et Saint-Vincent —, ainsi que les dossiers menés avec la MRC de Deux-Montagnes et la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. Enfin, la refonte réglementaire liée au schéma d'aménagement devrait être finalisée d'ici la fin de l'année : elle facilitera l'émission des permis et permettra de visualiser en ligne, sur notre site web, les différentes zones (constructibles, résidentielles, mixtes ou agricoles).

Au service des citoyens

Pour moi, l'essentiel demeure d'être au service des citoyens, une vision que je souhaite voir partagée par l'administration municipale. Ce qui fait la différence à Saint-Placide, c'est que les Placidiennes et les Placidiens s'y sentent chez eux. Vivre en harmonie impose certaines règles, mais nous veillerons à ne pas en ajouter inutilement. Je crois aussi qu'il faut continuer à renouveler les activités et les installations qui font vibrer notre village.

Profiter de l'été en toute sécurité

Avec les vacances scolaires, de nombreux enfants profiteront des parcs, des rues et des espaces publics. J'invite tous les automobilistes à redoubler de vigilance afin d'assurer la sécurité de chacun. Petits et grands sont invités à profiter de nos installations récréatives : jeux d'eau, pumptrack, terrain de pickleball, terrain de baseball et modules de jeux pour les plus jeunes — autant d'endroits propices aux loisirs et aux moments en famille ou entre amis.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un été agréable, sécuritaire et rempli de beaux souvenirs.

Nicolas Bouveret

Maire suppléant de Saint-Placide

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Faits saillants des dernières séances du conseil

ADOPTION : Règlement 2026-05-07 modifiant le règlement numéro 2022-02 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTION : Règlement 2026-04-05 modifiant le règlement 2019-04-03 concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau et du stationnement pour véhicules avec remorque à bateau.

ADOPTION : Règlement 2026-03-04 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, abrogeant le règlement 2022-03.

ADOPTION : Règlement 2026-05-06 modifiant le règlement 2025-05-04 relatif à la circulation et au stationnement, applicable par la Sûreté du Québec, afin d'ajouter des espaces de stationnement réservés aux usagers du bureau de poste.

AUTORISATION : Aide financière 2026 - Société Arts et Culture de Saint-Placide (SAC) 25 000 \$

AUTORISATION : Aide financière au Comité organisateur de la Saint-Jean à Saint-Placide (COSS) contribution de 18 000 \$ et feux d'artifice 10 000 \$.

Adoption récente de règlement et projets de règlement

La Municipalité de Saint-Placide a adopté les projets de règlement suivants :

Projet de règlement 2026-06-08 fixant les modalités de la prise en charge de la Municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par dé-phosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet des bâtiments et lieux, abrogeant et remplaçant le règlement 2019-03-02.

Pour plus d'informations sur ces projets de règlement, consultez notre site Internet :

www.saintplacide.ca



Retour sur la Fête nationale !

La Fête nationale à Saint-Placide a une fois de plus connu un franc succès! Près de 3 000 personnes se sont réunies devant la place de l'église pour célébrer dans une ambiance festive et conviviale.

Sous un magnifique soleil, petits et grands ont profité d'une programmation variée : prestations musicales, olympiades pour les enfants, artisans, cuisine mobile et un spectaculaire feu d'artifice qui a émerveillé les familles et festivaliers.

La Municipalité remercie chaleureusement le comité organisateur du COSS, les équipes des travaux publics, le Service de sécurité incendie ainsi que tous les bénévoles. Leur engagement a permis d'offrir à la communauté une soirée rassembleuse et mémorable.





Compte de taxes

POUR LES COMPTES DE TAXES DE PLUS DE 300 \$

Il est possible de les acquitter en quatre versements :

1er versement : 2 avril 2026

2e versement : 2 juin 2026

3e versement : 4 août 2026

4e versement : 5 octobre 2026

Tout retard dans le paiement de votre compte de taxes aux dates prévues entraînera une pénalité de 5 % et portera intérêt au taux de 5 % par année sur le ou les versements dus.

POUR LES COMPTES DE TAXES DE 300 \$ OU MOINS

Il faut acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

FORMULAIRES DE DEMANDE



Plainte et requête

Vous souhaitez signaler une situation, soumettre une requête, effectuer une demande de permis ou communiquer avec la Municipalité?

Utilisez les formulaires disponibles sur notre site Web dans la section [Services en ligne](#).

- Demande de changement d'adresse
- Demande de dérogation mineure
- Demande de permis
- Demande de rendez-vous au Service de l'urbanisme
- Déposer sa candidature au CCU
- Formulaire de requête
- Formulaire de plainte
- Poser une question au Conseil municipal
- Signaler des travaux non urgents à effectuer
- Demande d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Une façon simple, rapide et efficace de nous transmettre vos demandes en tout temps!

URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Utilisons l'eau potable avec prudence

Avec l'arrivée de la saison estivale, la Municipalité rappelle l'importance de préserver notre eau potable, une ressource précieuse et essentielle au quotidien.

Afin de contribuer à maintenir un approvisionnement suffisant pour tous, la Municipalité invite les citoyens à adopter de simples gestes d'économie d'eau :

- ✓ Limiter l'arrosage des pelouses et des jardins;
- ✓ Éviter le lavage des véhicules;
- ✓ Privilégier l'utilisation d'un arrosoir pour les plantes;
- ✓ Réduire la durée des douches.

Chaque geste compte!

Ensemble, protégeons notre eau potable et contribuons à préserver cette précieuse ressource.

Merci de votre collaboration.

Pour des piscines... sécuritaires!

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles encadre l'accès aux piscines résidentielles de façon à diminuer le nombre de noyades au Québec, malheureusement encore trop nombreuses chaque été. Nous ne le répèterons jamais suffisamment, pour la sécurité des enfants, voyez à limiter l'accès à votre piscine par des méthodes reconnues et moins coûteuses que vous ne le pensez. Ayez toujours à proximité une trousse de premiers soins, une bouée prête à l'emploi, et assurez-vous qu'aucun objet au pourtour de la piscine ne puisse faciliter l'escalade et, indirectement, l'accès à celle-ci. Consultez rapidement le www.baignadeparfaite.com pour des conseils judicieux sur la sécurité et faites de votre cour un lieu agréable, rafraîchissant, mais surtout... sécuritaire!



RAPPEL - ÉCHÉANCE IMPORTANTE

Toutes les piscines, peu importe leur date d'installation, doivent être conformes au plus tard le 30 septembre 2027.

Réservoir septique : une vidange régulière, c'est essentiel!

Une vidange aux deux ans, ce n'est pas de trop!

Pour les propriétaires possédant une propriété desservie par une installation sanitaire, nous devons vous informer que vous devez, impérativement, soumettre à la municipalité tous les deux ans, une preuve de vidange de votre réservoir septique. En effet, le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit que le propriétaire d'une habitation occupée sur une base annuelle, c'est-à-dire de façon continue et permanente, doit en principes procéder à la vidange de son réservoir septique tous les deux ans et fournir à sa municipalité une preuve du travail effectué. Pour le propriétaire d'une habitation occupée sur une base saisonnière, cette fréquence est plutôt aux quatre ans, considérant que le système est moins sollicité.

La vidange régulière d'un réservoir septique favorise surtout une durée de vie optimale de votre système, laquelle est généralement d'une vingtaine d'années, si bien sûr certaines précautions ont été prises quotidiennement.

En effet, une utilisation inadéquate peut occasionner plusieurs problèmes et diminuer la durée de vie des composantes du système ou encore, occasionner un colmatage du terrain récepteur, là où les eaux vont percoler dans le sol afin d'être épurées. Évitez, donc, de rejeter vos graisses de cuisson dans vos évier, ou encore d'utiliser des produits en vente libre en quincaillerie pour réservoirs septiques, lesquels ont pour effet d'affecter lourdement la flore bactérienne présente dans votre réservoir, et essentielle à la bonne décomposition des solides.

Pour les réservoirs équipés d'un préfiltre (à la sortie intérieure du réservoir), n'oubliez pas que celui-ci doit être nettoyé sur une base régulière, donc au moins deux fois par année et davantage si vous en avez la possibilité. Un bon nettoyage au boyau d'arrosage suffit, et assurez-vous de le remettre en place correctement par la suite jusqu'à la prochaine fois.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT (SUITE)

Ramasser après son animal : un geste de civisme

La Municipalité souhaite rappeler à tous les propriétaires d'animaux qu'ils ont la responsabilité de ramasser les excréments de leur compagnon, autant sur leur propriété que dans les lieux publics, les parcs, les espaces verts et le long des rues.

Ce simple geste contribue à maintenir un environnement propre, agréable et sécuritaire pour l'ensemble des citoyens. Les excréments d'animaux peuvent également représenter un risque pour la santé publique et nuire à la qualité de nos espaces communs.

Merci à tous les propriétaires d'animaux de faire preuve de civisme et de respect envers leurs voisins et leur communauté en gardant notre municipalité propre et accueillante.



Appel aux bénévoles – Projet pilote de stérilisation des chats errants



CLINIQUE DE STÉRÉLISATION POUR CHATS ERRANTS 5 septembre 2026

Salle Jean-Paul-Carrières de Saint-Placide
281, montée Saint-Vincent

La Municipalité de Saint-Placide, en collaboration avec la SPA Mobile du Québec, est à la recherche de bénévoles pour participer à la capture de chats errants dans le cadre de son projet pilote Capture-Stérilisation-Retour-Maintien (CSRM).

17 Clinique de stérilisation : 5 septembre 2026

Les citoyens de Saint-Placide intéressés à participer sont invités à remplir le formulaire d'inscription (disponible sur le site internet de la municipalité :

<https://forms.gle/7vehHLYrtTGzV3sq5>

Les bénévoles sélectionnés seront contactés directement par la SPA Mobile du Québec et devront assister à une séance d'information obligatoire.

Ensemble, contribuons au bien-être animal et à une gestion responsable des chats errants.



SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE



AVANT D'ALLUMER UN FEU EXTÉRIEUR

Avant d'allumer un feu, consultez toujours l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU et assurez-vous qu'aucune restriction ou interdiction de faire des feux à ciel ouvert n'est en vigueur. La SOPFEU met à jour régulièrement les indices de danger et les restrictions applicables selon les conditions météorologiques et l'état de la végétation.

Choisissez un emplacement sécuritaire, éloigné des bâtiments, arbres, herbes sèches et autres matières combustibles. Gardez toujours de l'eau ou un moyen d'extinction à proximité et ne laissez jamais un feu sans surveillance, même pour quelques instants. Assurez-vous également de respecter la réglementation municipale en vigueur.

Avant de quitter les lieux, assurez-vous que le feu est complètement éteint et que les cendres sont froides au toucher. Une simple étincelle peut suffire à provoquer un incendie.

CONSULTEZ L'INDICE DE DANGER D'INCENDIE
POUR SAINT-PLACIDE ICI :



Un simple geste de prévention peut contribuer à protéger nos forêts, nos propriétés et notre communauté.

SÉCURITÉ NAUTIQUE : UN ÉTÉ SUR L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ

L'été est la saison idéale pour profiter du quai municipal et des plans d'eau de Saint-Placide. Avant de prendre le large, assurez-vous d'avoir à bord tous les équipements de sécurité obligatoires et vérifiez les conditions météorologiques.

La veste de flottaison demeure votre meilleur allié : même si elle doit simplement être présente à bord, la porter en tout temps augmente considérablement votre sécurité.

Respectez également les autres usagers, les limites de vitesse et évitez toute consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la navigation.

En adoptant ces quelques bonnes pratiques, vous contribuerez à rendre nos plans d'eau plus sécuritaires pour tous.

Bon été sur l'eau!



AVIS AUX CITOYENS TOUCHÉS PAR LES INONDATIONS CRUE PRINTANIÈRE 2026

Les citoyens ayant subi des dommages lors de la crue printanière 2026, **survenue du 20 avril au 13 mai 2026**, sont invités à consulter le site Web de la Municipalité de Saint-Placide.

Rendez-vous dans l'onglet **Services aux citoyens → Sécurité incendie et sécurité civile → Crues printanières.**

Vous y trouverez toute l'information pertinente ainsi que les liens menant au site du gouvernement du Québec pour vérifier votre admissibilité et, au besoin, présenter une demande d'aide financière.

Nous invitons les citoyens concernés à consulter cette section afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur les démarches à suivre.



SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE



Retour sur notre événement – Brunch annuel des bénévoles

Dimanche 26 avril dernier, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, s'est tenu notre brunch annuel des bénévoles.

Près de 110 bénévoles étaient réunis pour l'occasion !

Quel beau moment nous avons partagé ensemble !

MERCI pour votre temps, votre énergie et votre grande générosité. Votre engagement et tout ce que vous apportez à Saint-Placide font une réelle différence au sein de notre communauté.

Nous tenons à exprimer à nouveau toute notre reconnaissance à chacun et chacune d'entre vous. Grâce à votre implication, Saint-Placide demeure un milieu de vie vivant, solidaire et accueillant.

Un sincère merci à nos invités pour leur présence, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ce brunch.

Nous souhaitons également souligner la générosité de nos partenaires, dont les contributions ont ajouté une touche toute spéciale à cet événement dédié à ceux qui donnent tant. Brasserie Wilsy, Microferme L'Enracinée, Parc régional éducatif Bois-de-Belle-Rivière, FAYS, terroir chocolaté, Société Arts et Culture de Saint-Placide, Atelier Bro's Shop, Tine Photographie.

Merci également à madame Sylvie D'Amours, députée de Mirabel à l'Assemblée nationale et à monseigneur Marc-Olivier Leblanc, attaché politique de monsieur Jean-Denis Garon député du Bloc Québécois dans Mirabel, pour leur présence.

Encore une fois, merci à nos bénévoles d'être là et de faire une différence, jour après jour.

NOUVEAU AU QUAI MUNICIPAL

Service gratuit de prêt de vélos offert aux utilisateurs des stationnements réservés aux véhicules munis d'une remorque à bateau.

Afin de faciliter les déplacements entre le quai municipal et les stationnements prévus pour les véhicules avec remorque à bateau, la Municipalité de Saint-Placide offre maintenant un service gratuit de prêt de vélos.

Les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau peuvent emprunter un vélo et un casque afin de revenir rapidement au quai après avoir stationné leur véhicule et leur remorque.

- ✓ **Service gratuit**
- ✓ **Réservé aux personnes de 16 ans et plus**
- ✓ **Pièce d'identité et formulaire de responsabilité requis**



SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Une belle reconnaissance pour Saint-Placide!

Saviez-vous que la Municipalité de Saint-Placide a reçu le ruban de **niveau 5** décerné par le Réseau BIBLIO des Laurentides? Cette distinction souligne les efforts soutenus et les investissements réalisés pour le développement de son service de bibliothèque. Cette reconnaissance rappelle le rôle essentiel des bibliothèques publiques au sein de nos communautés. Véritables portes d'entrée vers la culture, la lecture et la découverte, elles favorisent le développement de la littératie, l'apprentissage tout au long de la vie et un accès équitable au savoir pour tous. Un merci tout spécial à Chantal Breault, responsable de notre bibliothèque, dont l'engagement et le dévouement contribuent grandement à cette réussite. ✨



HORAIRE SEPTEMBRE À JUIN		HORAIRE D'ÉTÉ JUILLET ET AOÛT
Mardi : 14 h à 21 h		Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h		Mercredi : 12 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h		Jeudi : Fermée
Vendredi : 14 h à 21 h		Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h		Samedi : 10 h à 14 h
Dimanche et lundi : Fermée		Dimanche et lundi : Fermée



Un vent de renouveau souffle sur le parc Adélaïde-Paquette!



Municipalité de
SAINT-PLACIDE



MRC
Deux-Montagnes

POUR **2026**
UN INVESTISSEMENT TOTAL
405 600 \$

ENSEMBLE, INVESTISSONS *dans notre milieu de vie!*

Le conseil municipal a statué sur la réalisation de
plusieurs projets d'aménagement sur le territoire.

UN PARTENARIAT

20 %
financé par la
Municipalité de
Sainte-Placide



80 %
financé par le
Fonds Signature
Innovation de la MRC
de Deux-Montagnes



MAISON DE LA CULTURE
Aménagement d'une terrasse en pavé uni avec installation de toiles d'ombrage.



SECTEUR DU QUAI
Renouvellement du mobilier, ajout de bollards lumineux, aménagement d'une circulation piétonnière, marquage au sol et installation de bacs à fleurs.



PARC ADÉLAÏDE-PAQUETTE
Réfection de la pergola existante



Des travaux d'amélioration sont en cours afin de bonifier cet espace rassembleur et d'offrir des installations de qualité à toute la communauté.

Merci de votre compréhension pendant la réalisation des travaux. Nous avons hâte de vous faire découvrir le résultat!

SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Inscriptions associations sportives



Vivez la passion du hockey!

L'association d'hockey féminin des laurentides accueille les joueuses de 4 à 20 ans, peu importe leur expérience.

Que vous soyez débutante ou joueuse d'élite, il y a une place pour vous dans notre équipe.

Inscriptions : Début Juin

Début de saison : Août 2026

Où s'inscrire : www.ahflaurentides.com

Facebook: www.facebook.com/ahflmistrall

Prête à sauter sur la glace ?

Consultez notre site web pour tous les détails ou contactez-nous par courriel à info@ahflaurentides.com.

Les jeunes patineurs intéressés à participer aux activités du Centre de patinage Saint-Eustache peuvent maintenant s'inscrire!

Au bureau municipal de Saint-Placide

281, montée Saint-Vincent

Période d'inscription : du 1er juin au 31 juillet 2026

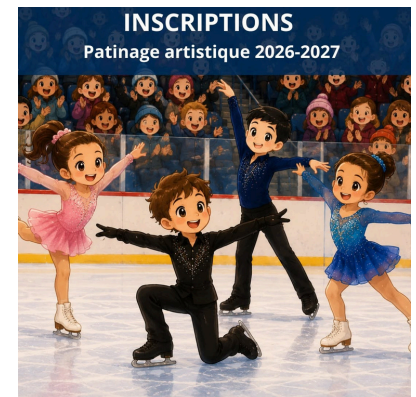
À NOTER :

Après le 31 juillet, les inscriptions demeureront possibles seulement si des places sont disponibles et des frais de retard de 50 \$ s'ajouteront.

Réservation des horaires : du 3 au 17 août 2026

Une fois l'inscription complétée et payée auprès de la Municipalité de Saint-Placide, rendez-vous au :

<https://steustache.uplifterinc.com>



BABILLARD COMMUNAUTAIRE





Bonnes vacances à tous!

Avec l'arrivée des vacances, notre village sera plus animé que jamais : enfants à vélo, jeux dans les rues et activités extérieures. Redoublons de prudence sur nos routes afin que chacun puisse profiter de l'été en toute sécurité.

URGENCE MUNICIPALE ET CONTACTS IMPORTANTS

En cas d'urgence, composez le numéro correspondant à la situation :

Travaux publics (urgence municipale) : (438) 821-9807

Police, incendie ou ambulance : 911

Info-Santé : 811



Pour toute situation nécessitant une intervention immédiate mettant en danger des personnes ou des biens, composez toujours le **911**.

À RETENIR : EN CAS D'URGENCE

Pour tout feu ou événement majeur nécessitant une intervention immédiate, composez le 911. Il est important de ne pas appeler le Service des travaux publics ou les numéros personnels des employés municipaux, afin que l'aide appropriée puisse intervenir rapidement et efficacement.



RECEVEZ-VOUS LES ALERTES MUNICIPALES ?

Pour être rapidement informé lors de situations importantes, inscrivez-vous dès maintenant au système d'alertes municipales.

S'inscrire aux alertes municipales



Infolettre mensuelle

Recevez un résumé des nouvelles locales chaque 4e mardi du mois.

Notre infolettre municipale améliorée vous tient au courant des nouvelles et activités locales, ainsi que de toutes les informations importantes concernant la vie à Saint-Placide.

Pour ne rien manquer, inscrivez-vous dès maintenant sur le site internet de la municipalité! saintplacide.ca 

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE



S'INSCRIRE MAINTENANT

Inscrivez-vous pour recevoir les informations et alertes. Soyez au courant des projets et décisions de votre municipalité.

Coordonnées importantes

Bureau municipal
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

450 258-2305

URGENCE : 9-1-1
Urgence municipale :
438 821-9807

SUIVEZ-NOUS :



**Inscrivez-vous à l'infolettre
sur notre site Internet**